

FOR IMMEDIATE RELEASE

PBO Report Announces the Cost of Exempting Counselling Therapists/Psychotherapists from GST/HST

OTTAWA, May 26, 2022 – The COVID-19 pandemic has had a detrimental impact on the mental health of Canadians, and the Canadian Counselling and Psychotherapy (CCPA) continues to advocate for improved access to mental health care providers during this time of immense need. CCPA recommends exempting the profession of counselling therapy/psychotherapy from GST/HST, thus providing Canadians with better access to one of the most cost-effective mental health care options available.

“All mental health service providers should be tax exempt in Canada in order to improve access to mental health care services in this country”, says CCPA President Kathy Offet-Gartner.

At present, a number of health providers (physicians, psychiatrists, registered nurses, registered psychiatric nurses, psychologists, occupational therapists, and social workers) are exempt from charging GST/HST on psychotherapy services, except for counselling therapists and psychotherapists themselves, who are specialists in this practice. In the interest of universal accessibility to mental health practitioners, the services of counselling therapists and psychotherapists should also be tax exempt.

On Friday May 20th, the Office of the Parliamentary Budget Officer (PBO) published a report estimating the financial cost to amend the Excise Tax Act in exempting psychotherapy services from the goods and services tax. It estimates that exempting counselling therapists/psychotherapists from charging GST/HST would reduce GST/HST revenues by 15 million in 2023-2024¹. In comparison, total budgetary revenues are projected at 429.5 billion in the same year². Removing the GST/HST on all counselling therapists/psychotherapists and ensuring all mental health services are tax exempt would therefore result in a financial cost of 0.0004% of the total estimated budgetary revenue in 2023-2024.

CCPA President-Elect Carrie Foster indicates, “This is an essential investment in the mental health and well-being of Canadians. A mentally healthy population not only results in a healthy economy and workforce, but also in reduced strain on a health care system that has always been strained but is now exhausted after the COVID-19 pandemic.”

The Canadian Counselling and Psychotherapy Association calls on the Federal Government to legislatively amend the Excise Tax Act through a finance bill that adds the profession of counselling therapy and psychotherapy on the list of GST/HST exempt health care practitioners.

30-

The Canadian Counselling and Psychotherapy Association (CCPA) is a national bilingual association providing professional counsellors and psychotherapists with access to exclusive educational programs, certification, professional development and direct contact with professional peers and specialty groups. CCPA promotes the profession and its contribution to the mental health and well-being of all Canadians.

For further information, please contact: Ben Howe, ben@impactcanada.com | (613) 697-2105

¹ Parliamentary Budget Officer (May 20, 2022). Bill C-218: This enactment amends the Excise Tax Act in exempting psychotherapy services from the goods and services tax (Retrieved May 20, 2022).

<https://distribution-a617274656661637473.pbo-dpb.ca/82ed23c5ac2c2dd7512214de2aa488f2caa57a3f90198665b0dfa11d79aa92ca>

² Government of Canada (April 7, 2022). Budget 2022: Annex 1 Details of Economic and Fiscal Projections (Retrieved May 20, 2022). <https://budget.gc.ca/2022/report-rapport/anx1-en.html>

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le rapport du DPB annonce le coût associé à l'exemption des services des thérapeutes en counseling et des psychothérapeutes de la TPS/TVH

OTTAWA, le 26 mai 2022 – La pandémie de la COVID-19 a eu un effet préjudiciable sur la santé mentale des Canadiens, et l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) continue de militer en faveur d'un accès amélioré aux fournisseurs de soins en santé mentale en cette période de grande nécessité. L'ACCP recommande que la profession de counseling thérapeutique et de psychothérapie soit exemptée de la TPS/TVH pour ainsi offrir aux Canadiens un meilleur accès à l'une des options de soins en santé mentale disponibles les plus économiques.

« Tous les fournisseurs de services en santé mentale devraient être exemptés de la taxe au Canada pour améliorer l'accès aux soins en santé mentale au pays », affirme la présidente de l'ACCP, Kathy Offet-Gartner.

À l'heure actuelle, un certain nombre de professionnels de la santé (médecins, psychiatres, infirmiers autorisés, infirmiers psychiatriques autorisés, psychologues, ergothérapeutes et travailleurs sociaux) n'ont pas à percevoir la TPS/TVH sur les services de psychothérapie, sauf les thérapeutes en counseling et les psychothérapeutes eux-mêmes, qui sont des spécialistes dans ce champ d'exercice. Dans l'intérêt d'une accessibilité universelle aux professionnels de la santé mentale, les services des thérapeutes en counseling et des psychothérapeutes devraient être exempts de taxe.

Vendredi le 20 mai, le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) a publié un rapport qui évalue le coût financier lié à la modification de la Loi sur la taxe d'accise afin d'exempter les services de psychothérapie de la taxe sur les produits et services. Il estime que l'exemption de la TPS/TVH sur les services fournis par les thérapeutes en counseling et les psychothérapeutes ferait baisser les recettes provenant de la TPS/TVH de 15 millions de dollars en 2023-2024³. Par comparaison, les recettes budgétaires totales projetées pour le même exercice s'élèvent à 429,5 milliards de dollars⁴. Exempter tous les thérapeutes en counseling et les psychothérapeutes de la TPS/TVH et s'assurer que tous les services en santé mentale sont exempts de taxe engendrerait donc un coût financier correspondant à 0,0004 % des recettes budgétaires totales prévues en 2023-2024.

Carrie Foster, présidente élue, ajoute : « Il s'agit d'un investissement essentiel pour la santé mentale et le bien-être des Canadiens. Une population en bonne santé mentale se traduit non seulement par une économie et une main-d'œuvre en santé, mais cela réduit la pression sur un système de santé qui a toujours été mis à rude épreuve, mais est maintenant épuisé après la pandémie de la COVID-19. »

³ Bureau du directeur parlementaire du budget (20 mai 2022). Projet de loi C-218 : Ce projet de loi modifie la Loi sur la taxe d'accise afin d'exempter les services de psychothérapie de la taxe sur les produits et services (consulté le 20 mai 2022).

<https://distribution-a617274656661637473.pbo-dpb.ca/ef787203d73114eae7f298dff720698fba6a438a3337e63b5dd2967419cd91b7>

⁴ Gouvernement du Canada (7 avril 2022). Budget 2022 : Annexe 1 – Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires (consulté le 20 mai 2022). <https://budget.gc.ca/2022/report-rapport/anx1-fr.html>



L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie demande au gouvernement fédéral de modifier la Loi sur la taxe d'accise par un projet de loi financier qui ajoute la profession de counseling thérapeutique et de psychothérapie sur la liste des professionnels de la santé exemptés de la TPS/TVH.

-30-

L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) est une association nationale bilingue qui offre aux conseillers et aux psychothérapeutes professionnels l'accès à des programmes éducatifs exclusifs, à la certification, au perfectionnement professionnel et au contact direct avec des pairs professionnels et des groupes spécialisés. L'ACCP fait la promotion de la profession et de sa contribution à la santé mentale et au bien-être de tous les Canadiens.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Ben Howe, ben@impactcanada.com | (613) 697-2105